Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_022-DE

FINANCES

DCC26-022

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un **document budgétaire et comptable commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer :

- au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur,
- et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget **principal** présente un **excédent** global de clôture de **2 818 256,04€.**

1- Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	15 407 448,90€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	13 854 222,54€
Il résulte un **excédent de fonctionnement 2025** de :	1 553 226,36€
L'excédent de fonctionnement reporté 2024 était de :	1 375 896,87€
Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture 2025 de :**	**2 929 123,23€**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2025 s'élève à :	2 539 083,26€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	3 556 256,44€
Il en résulte **un déficit d'investissement** de :	1 017 173,18€
La section d'investissement présentait en 2024 un excédent de :	906 305,99€
Il en résulte un **déficit d'investissement de clôture 2025 de :**	**110 867,19€**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2025, qui seront repris au BP 2026, et qui s'élèvent à 147 824,64 € (297 030,04€ en dépenses et 149 205,40€ en recettes), il en résulte un **déficit d'investissement** net de **258 691,83€.**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_022-DE

II – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le budget annexe **ZA Economiques** présente un **excédent global de clôture de 5 439 371,53€.**

1-Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	10 332 810,14€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	6 110 024,87€
Il en résulte un excédent de fonctionnement 2025 de :	4 222 785,27€
Le déficit de fonctionnement 2024 reporté était de :	1 044 405,24€
Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture 2025 de :**	**3 178 380,03€**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2025 s'élève à :	5 516 644,64€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	3 622 431,62 €
Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de :	1 894 213,02 €
La section d'investissement présentait en 2024 un excédent de	366 778,48€
Il en résulte donc un **excédent d'investissement de clôture 2025 de :**	**2 260 991,50€**

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2025, qui seront repris au BP 2026, et qui s'élèvent à 16 850,88€ en dépenses, il en résulte un **excédent d'investissement** net de **2 244 140,62€.**

III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ZA DU BOIS DE TEILLAY)

Le budget annexe **Assainissement collectif** présente un **excédent global de clôture de 622 201,25€.**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	85 224,47€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	36 784,69€
Il résulte un excédent d'exploitation 2025 de :	48 439,78€
L'excédent d'exploitation 2024 reporté était de :	450 257,66€
Il en résulte un **excédent d'exploitation de clôture 2025 de :**	**498 697,44€**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2025 s'élève à :	16 041,03€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	13 134,80€
Soit un excédent d'investissement pour l'exercice de :	2 906,23€
La section d'investissement présentait en 2024 un résultat excédentaire de :	120 597,58€
Il en résulte donc **un excédent d'investissement de clôture 2025 de :**	**123 503,81€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_022-DE

IV – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget annexe **Assainissement Non collectif** présente un **excédent global de clôture de 21 608,26€.**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis en 2025 s'élève à :	59 866,00€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	58 625,52 €
Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de :	1 240,48€
Le déficit d'exploitation reporté 2024 était de :	5 327,12€
Il en résulte donc **un déficit d'exploitation de clôture 2025 de :**	**4 086,64€**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2025 s'élève à :	0 €
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	0 €
Il en résulte donc un excédent pour l'exercice de :	0 €
La section d'investissement présentait en 2024 un excédent de :	25 694,90 €
Il en résulte donc **un excédent d'investissement de clôture 2025 de :**	**25 694,90 €**

V – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget annexe **Transport** présente un **excédent global de clôture de : 136 257,15€.**

1- Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 s'élève à :	580 381,19€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	444 124,04€
Il en résulte un excédent d'exploitation de l'exercice de :	**136 257,15**€
Le résultat d'exploitation reporté 2024 était de :	0,00€
Il en résulte donc **un excédent d'exploitation de clôture 2025 de :**	**136 257,15€**

2- Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2025 s'élève à :	31 025,87€
Le total des mandats 2025 s'est élevé à :	43 606,20€
Il en résulte un **déficit d'investissement** pour l'exercice de :	12 580,33€
Cette section présentait en 2024 un résultat excédentaire de :	12 580,33€
Il en résulte donc un **résultat d'investissement de clôture 2025 de :**	**0,00€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_022-DE

Excédent global total de clôture consolidé : **9 037 694,23€** en 2025 (excédent de fonctionnement global 6 738 371,21€ et excédent d'investissement global : 2 299 323,02€) contre **2 721 919.36 € en 2024, soit +232 %**. Il est **ramené à un excédent global de 8 873 018,71€** si l'on tient compte des RAR 2025 qui seront repris au BP 2026.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2023 (DCC23-093) portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU),

Vu les avis favorables de la Commission « Finances » du 12 février 2026 et du Bureau Communautaire du 17 février 2026,

Il vous est proposé :

- ***D'adopter** le **Compte Financier Unique 2025** joint en annexe.*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité des votants**
(M Luc GALLARD, Président, sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_022-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

COËSMES	M Luc GALLARD
BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)* M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 3 pouvoirs)

Ne prend pas part au vote : 1 (Luc GALLARD - Président) ;
Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

IF